

Votation du 29 novembre 2020

Réforme de la CPPEF : **soyons solidaires, votons**

OUI pour un service public de qualité !



Le 29 novembre 2020, les Fribourgeois et les Fribourgeoises auront l'occasion d'exprimer leur soutien au service public en votant en faveur de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Un oui dans les urnes permettra en effet d'adapter le plan de prévoyance aux réalités démographiques et économiques, tout en préservant l'attractivité de l'Etat-employeur. En discussion depuis juin 2018, cette révision représente un compromis équilibré, issu des discussions avec les partenaires sociaux. Le Grand Conseil fribourgeois a donné son aval en juin 2020 avec une majorité nette de 93 voix en faveur du projet contre 7 et 6 abstentions.

Renforcer la structure de financement sur le long terme

Comme toutes les institutions de prévoyance, la CPPEF doit faire face à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse des rendements financiers. Le nouveau plan de prévoyance permet de remédier au déficit de financement de la caisse, constaté par trois expertises indépendantes. Principale nouveauté, la réforme prévoit de mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 un changement de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, un régime appliqué par la très grande majorité des caisses publiques suisses. Cette transition implique des baisses conséquentes au niveau des rentes attendues pour le personnel assuré. **Les personnes déjà à la retraite avant l'entrée en vigueur du nouveau plan ne sont toutefois pas concernées par ces baisses et continueront à toucher leurs prestations.**

Pour atténuer l'impact du changement de primauté, le nouveau plan prévoit des mesures compensatoires et transitoires à hauteur de 380 millions de francs en faveur des catégories d'âge les plus touchées afin de limiter les baisses encourues. Compte tenu de la solidité des finances cantonales, le Conseil d'Etat est en mesure d'assurer le financement de la réforme (quelque 330 millions pour l'Etat / la somme restante pour les institutions affiliées à la CPPEF). Ce montant doit être mis en relation avec les efforts importants qui sont exigés de la part du personnel : de fait, ce dernier perd ses privilèges au niveau des conditions pour la retraite anticipée et doit faire face à une forte diminution de la rente attendue.

Améliorer l'attractivité de l'Etat-employeur pour un service public de qualité

Le Conseil d'Etat recommande clairement de voter en faveur du projet, car en cas de refus l'autorité de surveillance de la CPPEF a déjà exigé la mise en œuvre d'une réforme technique centrée sur les prestations avec des mesures transitoires réduites au minimum, impliquant de facto des diminutions de rentes futures qui pourraient s'élever à plus de 25%. Avec de telles projections, l'Etat-employeur perdra de son attractivité, avec pour conséquence des pénuries de personnel, notamment dans les métiers de la santé, de l'éducation et des forces de l'ordre. Un refus du projet signifierait en outre que le déficit structurel de financement continuera de grever les comptes de la CPPEF pour les années à venir.

Voter en faveur de la révision de la CPPEF permettra de renforcer la structure de financement de la Caisse en répondant aux exigences fédérales, de maintenir l'attractivité de l'Etat-employeur et de garantir sur le long terme la qualité du service public en faveur de l'ensemble de la population fribourgeoise.

**En tant que retraités de l'Etat de Fribourg, soyons solidaires et votons OUI !
Pour conserver nos acquis, votons OUI !**

Votre comité de l'AREF-RVSF